



Site Natura 2000 FR 7200661 de la Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Comité de pilotage Natura 2000

« Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne »

4 décembre 2024 – Saint-Médard de Mussidan – 10h

Compte rendu de réunion

Présents

Monsieur Stéphane DOBBELS, Vice-Président du Grand Périgueux, Président du SMBI et Président du Comité de pilotage du site Natura 2000

Monsieur Claude DEJEAN, Commune de Le Pizou

Monsieur Michel DONNETTE, Maire de Saint-Laurent des Hommes

Monsieur Philippe PERPEROT, Maire d'Anesse et Beaulieu, Délégué communautaire au Grand Périgueux

Madame Lucie LUNG, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Dominique DUPHIL, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Gironde

Monsieur Pierre-Yves BAJARD, Commune de Gours

Monsieur Jean-Claude JAMBON, Syndicat des forestiers privés de Dordogne

Monsieur Vincent COQUILLAS, CRPF Nouvelle-Aquitaine

Madame Carline CAPPELLE, Conseillère départementale du canton Vallée de l'Isle

Madame Mélanie AUPY, DDT de la Dordogne, service milieux naturels

Monsieur Hugo MAILLOS, Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Marc HAGENSTEIN, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

Monsieur Florian RAMBAUD, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

Monsieur Frédéric MOINOT, EPIDOR – EPTB Dordogne

Madame Laetitia GIVERNAUD, EPIDOR – EPTB Dordogne

Excusés

Monsieur Benjamin DELRIEUX, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine
Monsieur le Président, Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (Gironde, Landes et Lot-et-Garonne)
de la Gironde
Monsieur le Président, Fédération Départementale de Chasse de Gironde
Madame Elisabeth MARTY, Maire de Saint-Astier
Madame Magali CRESTE, Conseil Départemental de la Gironde
Monsieur Jean GALAND, Conseiller départemental du canton Libournais-Fronsadais

Compte rendu

Monsieur DOBBELS remercie la mairie de Saint-Médard de Mussidan pour son accueil. Il présente l'ordre du jour :

- Bilan de l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2024
- Perspectives pour l'animation 2025
- Gouvernance de l'animation du site
- Questions diverses

Organisation de la mise en œuvre de l'animation du site :

EPIDOR a été redésignée structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 pour 3 années, pour la période allant de 2024 à 2026. Monsieur DOBBELS a été redésigné Président du comité de pilotage du site pour la période 2024/2026.

EPIDOR, dans le cadre d'un marché public, délègue l'animation de la contractualisation agricole et non agricole. Le Syndicat mixte de la Vallée de l'Isle (SMBI) est la structure retenue dans le cadre de ce marché public pour l'animation agricole et non agricole en 2024.

EPIDOR met en œuvre les actions de communications (en partenariat avec le SMBI), la gestion administrative et financière du programme, les évaluations des incidences et avis sur projets.

Bilan de l'animation 2024

Madame GIVERNAUD pour EPIDOR et Monsieur RAMBAUD du SMBI présentent conjointement le bilan de l'animation sur le territoire.

1. Animation agricole :

Contexte :

Dans le cadre de la programmation PAC 2023-2027, EPIDOR a déposé en octobre 2023, dans le cadre d'un appel à projets de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour la campagne de contractualisation de MAEC en 2024.

Ce PAEC est commun aux deux sites Natura 2000 de la Vallée de l'Isle et de la Vallée de la Dronne, en raison des enjeux habitats similaires.

Pour le site de la Vallée de l'Isle, le prévisionnel de contractualisation déposé dans ce PAEC est de 300 hectares pour un budget pour des contrats de 5 ans de 310 000 €.

Courant mars 2024, la DRAAF a alloué au PAEC un budget de 250 000 €, soit 125 000 € pour le site de la Vallée de l'Isle (et 125 000 € pour la Vallée de la Dronne).

En parallèle, le budget alloué pour le financement de l'animation agricole a été fortement diminué (crédits 100% ministère de l'Agriculture).

Face à ces contraintes budgétaires, nous avons dû prioriser les exploitants agricoles à démarcher et rencontrer, en recherchant la cohérence avec les 6 critères de priorisation inscrits dans le PAEC :

- Présence d'habitat d'intérêt communautaire
- Secteur prioritaire
- Parcelle riveraine de l'Isle
- Parcelle en secteur de discontinuité de la trame verte
- Parcelle incluse dans un Grand ensemble de pairies
- Souhait d'une Mesure ambitieuse

Rappels des enjeux agropastoraux du site Natura 2000 :

Le Site couvre une surface de 8 018 ha dont 2 470 ha de surfaces d'habitats d'intérêt communautaire (soit près de 31% du site).

63% des habitats sont dans un état de conservation dégradé (18% moyennement dégradé et 45% fortement dégradés).

Les enjeux agropastoraux visés par les actions agricoles sont la préservation des :

- Prairies maigres de fauche qui représentent 1 328 ha (soit près de 54% des habitats d'intérêt communautaire),
- des Mégaphorbiaies représentant une surface de 318 ha (soit près de 13% des habitats d'intérêt communautaire),
- et des Prairies habitats des espèces d'intérêt communautaire de Cuivré des marais et de Damier de la Succise.

Afin de répondre à ces enjeux de préservation, des **mesures ont été définies** pour le territoire sur la base des cahiers des charges des mesures proposées au niveau national :

- ESP1 : Absence de fertilisation et mise en défens de 10% de la parcelle - 82 €/ha/an
- ESP2/3/4 : Report de fauche (de 25 jrs, 35 jrs ou 45 jrs) + absence de fertilisation azotée - 145 à 254 €/ha/an
- MHU1/2 : Préservation des milieux humides – 150 à 201 €/ha/an
- OUV1 : Maintien de l'ouverture des milieux – 153 €/ha/an
- CPRA : Conversion de cultures en prairies – 358 €/ha/an

Echanges :

Monsieur PERPEROT s'interroge sur les espèces halieutiques du site. Les populations sont en mauvais état. Qu'en est-il des suivis ?

Monsieur DUPHIL indique que la Fédération de pêche de Gironde réalise des inventaires tous les 5 ans des populations piscicoles sur les affluents de l'Isle et les plans d'eau.

D'autres structures réalisent des suivis (EPIDOR, Fédération de pêche de Dordogne, Grand Périgueux dans le cadre de son ABC, etc). Il est proposé qu'une information sur ces données et l'état des populations de poissons soit réalisée lors du prochain comité de pilotage du site Natura 2000.

Animation de la campagne de contractualisation agricole 2024 :

Sur le site de la vallée de l'Isle, 10 rencontres individuelles avec des exploitants agricoles ont été menées (2 en Dordogne, 8 en Gironde) : rencontre sur l'exploitation, présentation de la cartographie, échanges avec l'agriculteur sur les parcelles concernées et les pratiques mises en œuvre, sur les mesures adaptées en fonction des enjeux et des pratiques de gestion.

À l'issue de ces rencontres, des diagnostics d'exploitations et des diagnostics écologiques des parcelles ciblées pour l'engagement de MAEC ont été réalisés. Le diagnostic d'exploitation comprend des informations d'ordre général sur l'exploitation, sur l'occupation du sol à l'échelle de la SAU, les productions végétales et animales, les pratiques agricoles en termes de fertilisation et d'usage des produits phytosanitaires sur les parcelles engagées.

Le diagnostic à l'échelle de la parcelle reprend des informations générales sur la parcelle, les habitats et espèces d'intérêt communautaire visés ainsi que l'état de conservation de l'habitat ciblé. Un relevé floristique qualitatif est réalisé et les espèces indicatrices d'un habitat d'intérêt communautaire sont recensées. Une cartographie des parcelles engagées est également réalisée afin de faciliter l'identification des surfaces contractualisées. Un prévisionnel des montants perçus par an et pour la durée de l'engagement est également calculé.

L'ensemble des **10 rencontres** individuelles ont donné lieu à des souhaits de contractualisation et à la réalisation d'un diagnostic d'exploitation, pour un total de **27 parcelles agricoles réparties sur 11 communes**. Cela représente **128 hectares engagés dont 20 ha en Dordogne et 108 ha en Gironde**. **Le montant de ces engagements en MAEC pour 5 ans représente 147 000 €, soit une consommation de 117% de l'enveloppe financière allouée.**

Sur ces 128 hectares, 10 ha sont des nouvelles parcelles engagées, et 118 ha sont des parcelles pour lesquelles l'engagement en MAEC est renouvelé.
38% de ces parcelles sont situés en secteurs prioritaires.

Mesures engagées en 2024 :

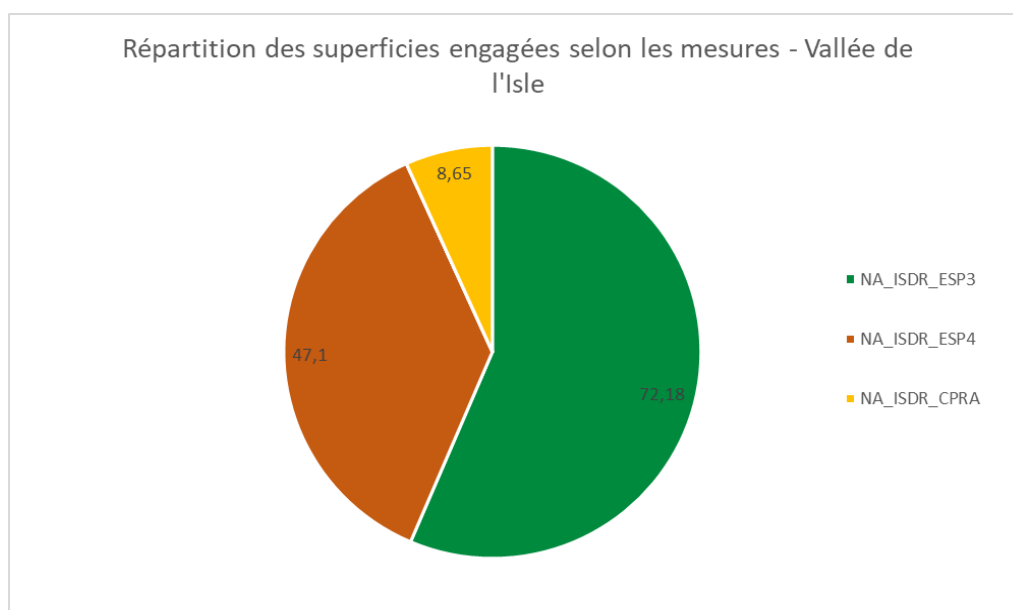


Figure 1 : répartition des surfaces engagées en MAEC en ha en 2024, sur le site de la Vallée de l'Isle (source : SMBI).

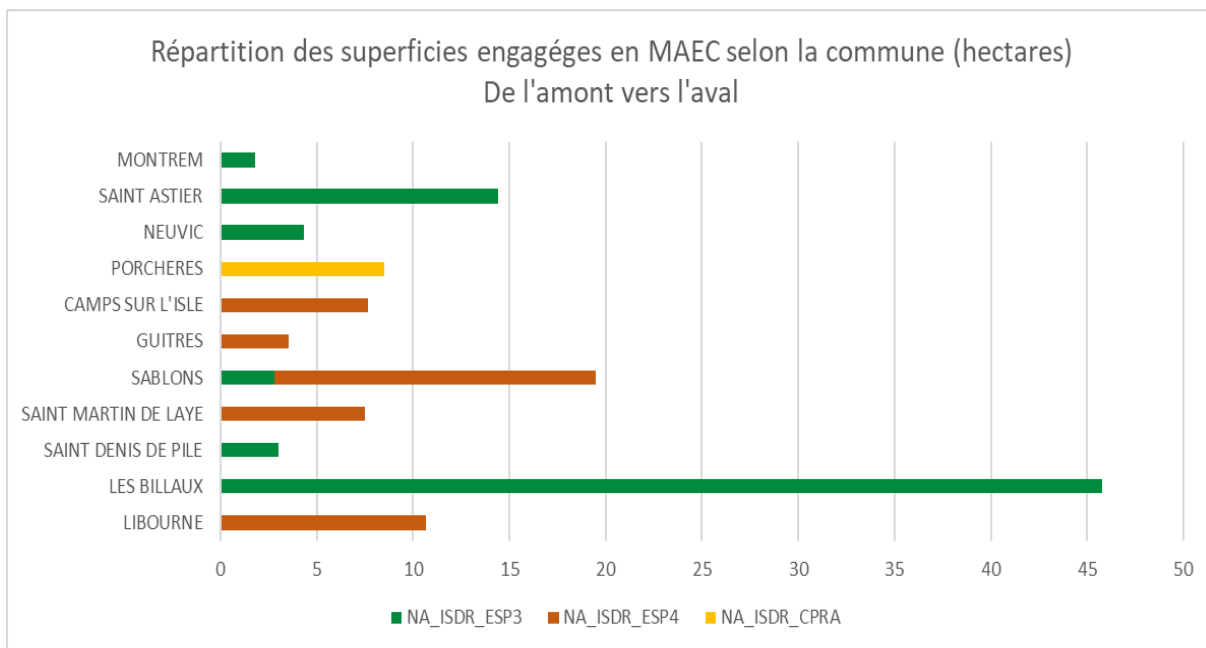


Figure 2 : répartition des surfaces engagées en MAEC en ha en 2024 par commune, sur le site de la Vallée de l'Isle (source : SMBI).

Bilan des engagements en MAEC en cours sur le site : les contrats agricoles en cours sur le territoire de la Vallée de l'Isle représentent 411 hectares engagés pour un montant de 464 984 € (contrats de 5 ans en conversion de prairies engagés en 2021 et 2022, contrats MAEC de 5 ans engagés en 2023 et 2024).

30% des surfaces sont localisés en secteurs prioritaires.

Année de contractualisation	Surfaces totales engagées	Montant pour 5 ans d'engagement
2021 - CO04 (conversion)	30 ha	45 600 €
2022 - CO04 (conversion)	10 ha	15 200 €
2023 - MAEC	243 ha	257 184 €
2024 - MAEC	128 ha	147 000 €
TOTAL	411 ha	464 984 €

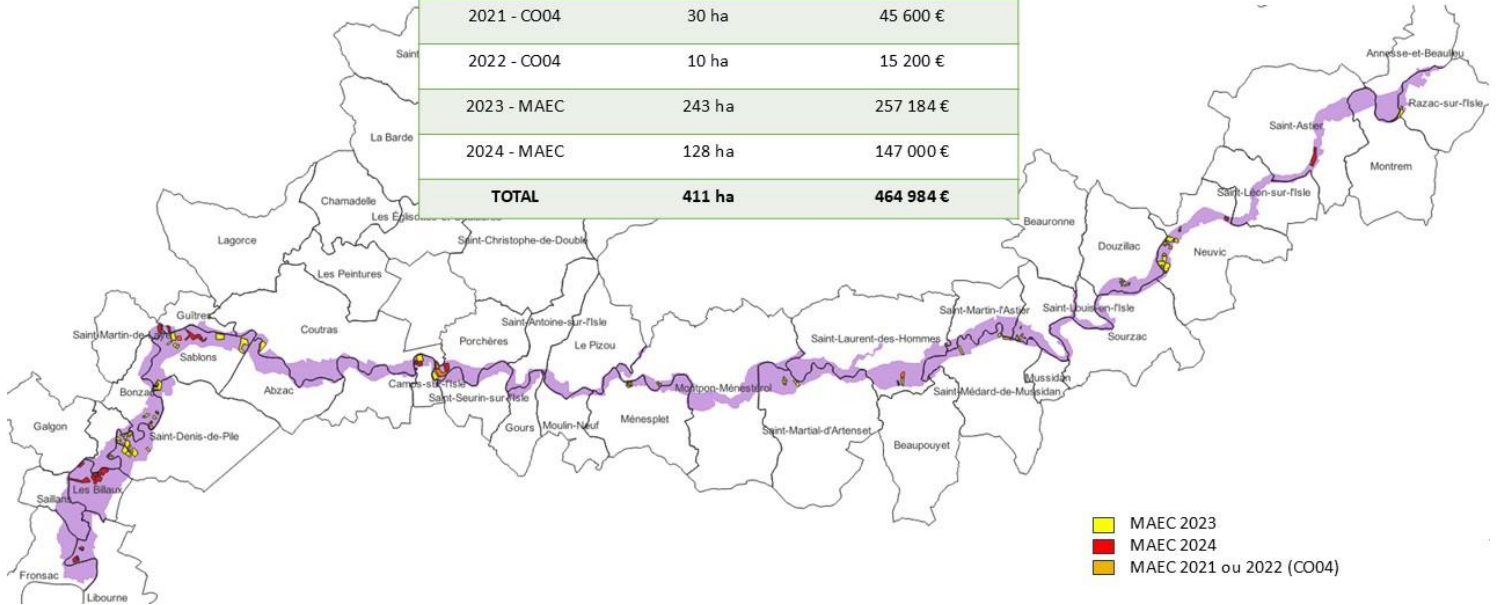
Depuis le démarrage de l'animation agricole en 2017, on note en raison des baisses de budgets alloués aux MAEC depuis 2023, une diminution des surfaces totales engagées sur le site. Sur la 1^{ère} période d'engagement, 2027/2022, les surfaces engagées sont de 460 ha. Sur la période 2023/2024, les surfaces engagées sont de 411 ha.

Comité de pilotage animation du site Natura 2000 Vallée de l'Isle



1/ Animation agricole : Bilan des engagements en MAEC en cours en 2024 sur le site

Année de contractualisation	Surfaces totales engagées	Montant pour 5 ans d'engagement
2021 - CO04	30 ha	45 600 €
2022 - CO04	10 ha	15 200 €
2023 - MAEC	243 ha	257 184 €
2024 - MAEC	128 ha	147 000 €
TOTAL	411 ha	464 984 €



Formation obligatoire dans le cadre des engagements en MAEC :

Madame GIVERNAUD indique que, dans le cadre de cette nouvelle programmation PAC, les exploitants agricoles qui contractualisent une MAEC doivent suivre une formation « biodiversité » dans les deux ans qui suivent leur engagement, soit d'ici le 15 mai 2025 pour les exploitants engagés en 2023.

Le contenu de la formation a été construit en 2024 dans le cadre d'un groupe de travail coordonné par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. Cette formation est financée via les fonds Vivea.

La formation est centrée sur l'enjeu « prairies naturelles », et plusieurs sessions sont proposées aux 41 exploitants engagés en 2023 sur le PAEC soit sur les deux sites Natura 2000 de la Vallée de l'Isle et de la Vallée de la Dronne :

Date	Lieu	Intervenants	Nbre d'exploitants NA_ISDR ayant participé
19/11/24	Bertric-Burée	CA24/Philippe SMBI/Elise	7
03/12/24	Mussidan	CA24/Laurence SMBI/Elise	7
06/02/25	Saint-Aulaye	CA24/Philippe SABVDA/Valentin	
21/01/25	Montpon-Ménéstérol	CA24/Rémy SMBI/Elise	
20/02/25	Echourgnac	CA24/Laurence SMBI/Elise	
24/04/25	Paussac	CA24/Philippe CEN NA/Cyrille	2 (inscriptions encore en cours)
Obj 41			

Campagne de contractualisation agricole 2025 :

Un PAEC a été déposé en novembre 2024 pour la campagne de MAEC 2025 sur la base d'un prévisionnel de 245 hectares de surfaces à engager, pour un montant prévisionnel de 225 000 €. Suite à la CRAEC de mi-décembre 2024, la DRAAF Nouvelle Aquitaine a indiqué qu'elle donnerait les enveloppes allouées à chaque territoire courant mars 2025.

La DRAAF Nouvelle-Aquitaine a annoncé ne pas financer l'animation agricole en 2025. A ce stade, nous n'avons pas de budget pour l'année 2025 pour accompagner la réalisation des diagnostics et plans de gestion des exploitants agricoles qui souhaiteraient s'engager dans les MAEC.

Echanges :

Monsieur MAILLOS explique que la Région Nouvelle-Aquitaine a bien pris en compte les difficultés financières inhérentes à ce contexte particulier. Pour 2025, la Région financera l'animation agricole dès lors que celle-ci est réalisée en régie par la structure porteuse de l'animation. Or sur le site de la Vallée de l'Isle, cette animation agricole n'est pas réalisée en régie par EPIDOR mais par le SMBI dans le cadre d'une prestation.

La Région met tout en œuvre pour rétablir en 2026 une situation permettant de financer l'animation agricole dans les cas de réalisation en régie et en prestation.

Pour 2025, deux options sont posées :

- Dans le cas de la réalisation de l'animation agricole par une structure prestataire, comme c'est le cas actuellement, alors il n'y aura pas de financement de cette animation agricole et donc pas d'animation agricole proposée sur le territoire,
- Dans le cas d'une modification de la gouvernance du site, si EPIDOR et le SMBI fonctionnent en groupement de structures pour l'animation du site, alors l'animation agricole est considérée comme réalisée en régie et pourrait être financée.

Monsieur DOBBELS considère que l'on ne peut s'affranchir en 2025 de la mise en œuvre d'une animation agricole sur le territoire, quel que soit les financements alloués au PAEC, et que le fonctionnement en groupement de structures porteuses est une option à saisir pour une cohérence territoriale.

Monsieur MAILLOS ajoute que pour modifier cette gouvernance, il faut consulter le collège des élus du site d'ici le 31 décembre 2024 pour recueillir leurs positions. L'objectif pourrait être de proposer le fonctionnement suivant :

- EPIDOR, structure porteuse de l'animation, telle que désignée lors du comité de pilotage de décembre 2023 pour 3 ans, et
- le SMBI, structure coporteuse de l'animation, dans le cadre d'une convention de partenariat public-public.

Monsieur MOINOT indique que EPIDOR est favorable à cette modification de gouvernance dans l'objectif d'assurer une continuité dans l'animation proposée sur le territoire Natura 2000.

Monsieur HAGENSTEIN ajoute que le SMBI est également favorable à ce fonctionnement qui permet d'établir le partenariat entre les structures qui travaillent conjointement sur le site Natura 2000 depuis le début de l'animation en 2017.

Le SMBI souhaite envoyer un mail d'information aux communes adhérentes au syndicat pour expliquer ce contexte particulier et la proposition de modification de gouvernance envisagée.

Monsieur MAILLOS explique donc que les membres du collège des élus du site Natura 2000 vont recevoir un mail de la Région Nouvelle-Aquitaine ces prochains jours sur cette proposition de modification de gouvernance, afin de recueillir leurs avis.

2. Animation non-agricole :

En ce qui concerne l'animation pour la mise en œuvre des Contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers et des Chartes Natura 2000, Monsieur RAMBAUD présente le travail réalisé cette année :

Suivi des contrats non agricoles engagés les années précédentes :

Le SMBI a accompagné les propriétaires engagés dans les contrats Natura 2000 suivants :

- Entreprise Caviar de Neuvic : Restauration de la ripisylve, restauration d'un corridor écologique, information des usagers
- Commune de Guîtres : Reconstitution d'un boisement alluvial et ouverture de milieu
- Commune de Saint-Martial d'Artenset : Mise en place d'équipements pastoraux et gestion pastorale de la prairie du Duellas
- Communes de Montpon-Ménéstérol et Douzillac : Contrats des Barthes (Montpon-Ménéstérol) et de Biâcle (Douzillac) : restauration de prairies humides et de mégaphorbiaies au droit de peupleraies

Cet accompagnement vise à coordonner la mise en œuvre des actions prévues aux contrats et à réaliser les démarches administratives et financières liées.

Projets de nouveaux contrats :

En Dordogne, deux nouveaux projets de restauration d'habitats d'intérêt communautaire ont émergé avec des propriétaires privés :

- Commune de Razac sur l'Isle : restauration d'une forêt alluviale en contexte insulaire. Ancienne plantation de peupliers, cette parcelle de 3 hectares est identifiée pour l'enjeu forêt alluviale. Le projet de contrat prévoit la coupe et l'évacuation des espèces indésirables (peupliers cultivars et érables négundos) et la plantation d'espèces adaptées pour la récréation d'une forêt alluviale. Le contrat est en cours de rédaction. Le dépôt du dossier est espéré pour 2025 dans le cadre de l'appel à projets régional.

- Commune de Saint-Médard de Mussidan : restauration d'une forêt alluviale sur l'îlot de Longas. Le projet est de reconstituer une forêt alluviale sur ce site déjà composé en partie d'espèces typiques de l'habitat. Le travail consisterait en la coupe et l'évacuation des peupliers cultivars plantés et d'érables négundos. Des plantations d'espèces adaptées feraient partie intégrante du projet. Les scénarios précis doivent être présentés et discutés avec les propriétaires.

Projets de Chartes Natura 2000 :

En 2024, deux Chartes Natura 2000 ont été signées par deux exploitations agricoles du site sur une partie de leur parcellaire respectif. Ces signatures de Chartes ont été réalisées dans le cadre de la certification AREA. Les parcelles concernées par la signature de la Charte sont situées sur les communes de Ménesplet, Montpon-Ménéstérol et Saint-Laurent-des-Hommes.

Des Chartes Natura 2000 seront proposées en 2025 aux propriétaires qui se seront engagés dans les deux projets de contrats Natura 2000, sur la totalité de leurs propriétés en site Natura 2000.

Echanges :

Monsieur COQUILLAS s'interroge sur l'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties notamment associée à un engagement dans une Charte Natura 2000.

Monsieur MAILLOS répond que le code général des impôts prévoit une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des terrains situés dans un site Natura 2000 **pour les parts communale et intercommunale**. Cette exonération de plein droit, accordée pour une durée de cinq ans, est subordonnée à l'inscription des terrains sur une liste arrêtée par le Préfet à l'issue de l'approbation du documents d'objectifs du site Natura 2000 et à un engagement de gestion défini à [l'article L414-3 du code de l'environnement](#), souscrit pour cinq ans par le propriétaire.

3. Actions de communication et de sensibilisation :

Madame GIVERNAUD rappelle l'existence d'un site Internet pour le site de la Vallée de l'Isle : <https://www.natura2000-isle-et-dronne.fr> sur lequel on peut accéder notamment aux portés à connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire par commune concernée par le site. Ces données sont notamment utiles pour accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des évaluations des incidences ainsi que pour les documents d'urbanisme.

En 2024, EPIDOR a entamé un travail de refonte de son site Internet. Pour les parties sur Natura 2000, une nouvelle arborescence est proposée avec deux entrées dans l'accès à l'information :

- 1 entrée par site Natura 2000 dont l'animation est portée par EPIDOR (6 sites),
- 1 entrée par acteurs locaux : Agriculteurs, Forestiers, Elus, Porteurs de projet, Propriétaires fonciers, Usagers, Professeurs des écoles, collèges, lycées.

L'objectif est de pouvoir mettre en ligne ces nouvelles pages Natura 2000 en 2025.

Madame GIVERNAUD indique qu'en 2024, une charte graphique pour le site de la Vallée de l'Isle ainsi que des modèles de panneaux ont été créés, ceci pour participer à créer une identité graphique pour le site Natura 2000.

Monsieur RAMBAUD fait part des actions de communication menées par le SMBI pour mettre en lumière le site Natura 2000, ses enjeux environnementaux. Il s'agit notamment de :

- Un article concernant l'animation des MAEC 2024 a été intégré dans la newsletter du SMBI à destination des élus.

- Des animations ont eu lieu dans le cadre des Atlas de Biodiversité Communaux en cours, notamment à Moulin-Neuf et à Saint Martial d'Artenset (Moulin du Duellas) par un technicien du SMBI.
- Dans le cadre de la « Malle Rivière », des animations ont eu lieu dans la vallée de l'Isle à Saint Martial d'Artenset (école), au collège de Neuvic et à Annesse-et-Beaulieu (village des sciences). Elles ont été réalisées par une technicienne du SMBI.
- Une manifestation « Une semaine au Fil de l'Isle » a été réalisée au cours de l'été 2024 en Dordogne et en Gironde. Ce projet a permis de faire naviguer une embarcation au départ de Périgueux jusqu'à Libourne. Au fil de la descente, différentes animations et débats ont eu lieu avec le grand public, notamment sur la thématique des zones humides et des espèces associées. Le site Natura 2000 a été régulièrement évoqué lors de ces échanges. Plusieurs techniciens du SMBI ont participé à ces moments, ainsi que plusieurs structures extérieures. Plusieurs centaines de personnes se sont déplacées sur l'ensemble de la manifestation.

Pour 2025, il est proposé de travailler sur les actions de communication suivantes :

- Montage d'une journée de sensibilisation des membres du COPIL aux enjeux du site Natura 2000
- Travail sur la valorisation des démarches d'engagement dans les Chartes Natura 2000
- Création d'un dossier de « presse »/d'information Natura 2000
- Refonte des pages Natura 2000 du site internet d'EPIDOR

4. Evaluation des incidences et avis sur projets :

En 2024, 12 projets et activités ont été accompagnés par EPIDOR et le SMBI dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 :

- Le Pizou retournement de prairies,
- réhabilitation de la STEP de Vauclaire,
- projet de création d'une pépinière de peupliers à St Martin l'Astier,
- création d'un puit de pompage à Planèze, commune de Neuvic,
- projet de plantation de peupliers à Montrem,
- projet de défrichement à Montrem,
- PLU de la commune de Saillans,
- manifestation sportive VTT à St Astier-Annesse et Beaulieu,
- projet de plantation de haies à Moulin neuf,
- plan d'aménagement de la Forêt de Beauséjour (ONF),
- trail à Saint-Michel de Fronsac,
- réhabilitation d'un bâtiment à Libourne.

Echanges :

Monsieur COQUILLAS demande comment la structure animatrice est contactée pour ces avis ou accompagnements dans le cadre des démarches d'évaluation des incidences. Madame GIVERNAUD et Monsieur RAMBAUD répondent que, le plus souvent, ces projets parviennent aux animateurs via les DDTs et les Préfectures.

Madame LUNG considère qu'une communication plus large est à faire autour de ce dispositif d'évaluation des incidences auprès des communes, des propriétaires de parcelles.

Avec la DDT de la Dordogne, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine prévoit des journées de sensibilisation sur cette thématique sur les sites Natura 2000 dont il est animateur. Il s'agirait de s'appuyer sur cette expérience pour la reproduire sur la Vallée de l'Isle.

5. Autres actions concourant à l'atteinte des objectifs du Document d'objectifs :

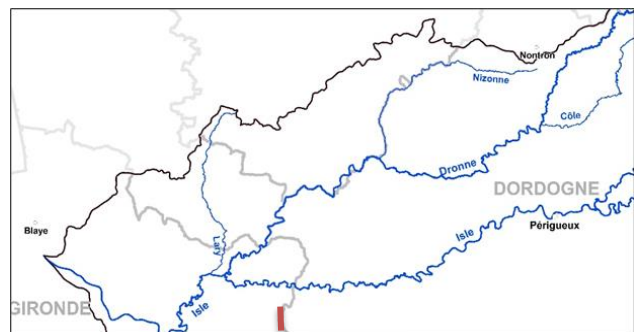
a) Restauration du bras mort de Brisson – Commune de Porchères

Monsieur MOINOT explique l'objectif de restauration de ce bras mort situé dans le Domaine Public Fluvial dont EPIDOR est le propriétaire et gestionnaire. L'action est menée en partenariat notamment avec la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Gironde.

Projet de restauration écologique du bras mort de Brisson :

- Reconnexion à l'Isle par la suppression du busage béton
- Travaux de mise en lumière du bras
- Recréation d'habitats de mégaphorbiaies
- Reconquête de la servitude de marchepied

L'étude préalable pour la définition et la mise en œuvre des travaux est prévue en 2025.



b) ZPENS (zones de préemption pour les espaces naturels sensibles) :

Une dynamique de mise en place de zones de préemption pour les espaces naturels sensibles est en cours sur la vallée de l'Isle. Ainsi plusieurs collectivités en Gironde et en Dordogne travaillent autour de la mise en place de ces outils :

- ZPENS « Vallée de l'Isle » en Gironde : en 2024 extension sur la commune de Saint-Denis de Pile. Cette ZPENS couvre une superficie de 1 258 ha.
- ZPENS de Douzillac en Dordogne.

Cet outil permet d'organiser la veille foncière sur les transactions sur ces sites à forts enjeux écologiques et de s'organiser pour l'acquisition de parcelles par les collectivités locales ou les associations.

6. Perspectives d'actions 2025 :

- Animation de la mise en œuvre des contrats agricoles
- Suivis des actions des contrats non agricoles et montage de deux nouveaux projets de contrats en Dordogne
- Animation de la Charte Natura 2000
- Accompagnement des porteurs de projets (évaluation des incidences) et avis sur projets
- Actions de communication et de sensibilisation :
 - o Montage d'une journée de sensibilisation des membres du COPIL aux enjeux du site Natura 2000
 - o Travail sur la valorisation des démarches d'engagement dans les Chartes Natura 2000
 - o Création d'un dossier de « presse »/d'information Natura 2000
 - o Refonte des pages Natura 2000 du site internet d'EPIDOR
 - o Sensibilisation sur les évaluations des incidences

Monsieur DOBBELS remercie les participants et clôt la séance à 12h.